

# HERMÈS



## PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 1. CONDITIONS PRÉALABLES

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire ou représentant d'actionnaire souhaitant se faire représenter ou voter par correspondance devra au préalable avoir justifié de cette qualité par l'inscription en compte de ses titres, soit à son nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce au deuxième jour ouvré (= jours de Bourse) précédent l'Assemblée à zéro heure, soit **au plus tard le mardi 18 avril 2023 à zéro heure** (heure de Paris) [record date] :

- ◆ dans les comptes de titres nominatifs pour la société par son mandataire Uptevia ; ou
- ◆ dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel ses actions sont inscrites.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce. Elle est annexée au formulaire de participation ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

### 3. OPTEZ POUR L'E-CONVOCATION (ACTIONNAIRES AU NOMINATIF)

Avec l'e-convocation, vous contribuez à nos efforts de développement durable. L'e-convocation vous permet de recevoir directement un courriel vous permettant de voter par internet, où vous le voulez, quand vous le souhaitez.

Cela vous permettra également :

- ◆ d'accéder à l'ensemble de la documentation relative à l'Assemblée générale,
- ◆ de demander votre carte d'admission pour participer à l'Assemblée générale,
- ◆ de voter en ligne ou de donner pouvoir au Président ou mandat à un tiers.

### 2. ACCÉDER À LA SALLE PLEYEL

**252, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris**

#### Métro

Ligne **2** - Ternes  
Ligne **1**, **6** et RER **A** - Charles de Gaulle Étoile

#### Bus

Lignes **43** - Hoche Saint Honoré  
Lignes **30** et **31** - Place des Ternes

#### Vélib

Pour passer à l'e-convocation (pour les actionnaires au nominatif chez Uptevia) :

1. Rendez-vous sur votre compte au nominatif sur Planetshares : (<https://planetshares.uptevia.pro.fr>).
2. Cliquez sur l'icône de votre profil, puis dans la rubrique « Mes e-services ».
3. Saisissez votre adresse mail et cochez la case « Convocation par email ».
4. Cliquez sur « Valider ».

## 4. COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

<b>V O U S  S O U H A I T E Z</b>	<p><b>Assister personnellement à l'Assemblée générale</b></p>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <p>Vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ soit vous présenter le jour de l'Assemblée au guichet prévu à cet effet en vous munissant de votre carte d'identité ;</li> <li>◆ soit demander une carte d'admission :           <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en retournant le plus tôt possible à Uptevia, à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation, le formulaire de participation également joint :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- cochez la case "A" "<b>JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE ET DEMANDE UNE CARTE D'ADMISSION</b>" en haut à gauche ;</li> <li>- datez et signez dans le cadre "<b>DATE ET SIGNATURE</b>" prévu en bas à cet effet ;</li> <li>- ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document.</li> </ul> </li> <li>◆ en ligne sur la plateforme sécurisée « VOTACCESS » dont l'adresse est la suivante : <a href="https://planetshares.uptevia.pro.fr">https://planetshares.uptevia.pro.fr</a>.</li> </ul> <p>Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous devez vous connecter avec vos codes d'accès habituels. Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, vous devez utiliser votre numéro d'identifiant se trouvant en haut à droite du formulaire de vote papier. Si vous n'êtes plus en possession de votre identifiant ou mot de passe, vous pouvez contacter le numéro 0826 109 119 (ou + 33 (0)1 55 77 40 57 depuis l'étranger) mis à votre disposition. Dans les deux cas vous devez suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site « VOTACCESS » et demander une carte d'admission.</p> </li></ul>	<p><b>Le jour de l'Assemblée, vous devez justifier de votre qualité et de votre identité lors des formalités d'emargement.</b></p> <p><b>Il n'est pas possible de représenter une autre personne au moyen de sa carte d'admission, sauf à disposer d'une procuration dans les conditions exposées ci-après.</b></p> <p><b>Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée générale, il est vous est recommandé de vous présenter en avance par rapport à l'heure fixée pour le début de l'Assemblée générale (bureaux d'emargements ouverts à partir de 8h00). Au-delà, votre accès en salle avec possibilité de vote, ne pourra être garanti.</b></p> <p><b>En effet, afin d'assurer la bonne tenue du vote, des contraintes horaires de participation au vote en séance seront appliquées. Ainsi l'emargement sera clos à 10h00.</b></p>
<b>V O U S  S O U H A I T E Z</b>	<p><b>Vous êtes actionnaire au porteur</b></p>	<p>Vous devez faire une demande de carte d'admission, à l'établissement chargé de la gestion de votre compte, pour être admis à l'Assemblée et y voter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ l'établissement teneur de compte fera suivre votre demande à Uptevia accompagnée d'une attestation de votre position ;</li> <li>◆ Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte-titres est connecté au site « VOTACCESS », vous pouvez demander une carte d'admission par voie électronique en vous connectant sur le portail internet de cet intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Cliquez sur l'icône correspondant à vos actions Hermès International et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site « VOTACCESS » et demander une carte d'admission ;</li> <li>◆ dans le cas où vous n'aurez pas reçu votre carte d'admission, l'établissement chargé de la gestion de votre compte pourra également vous transmettre une attestation de participation, arrêtée au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, à zéro heure (heure de Paris), vous permettant d'assister à l'Assemblée.</li> </ul>	<p><b>Vous devez faire une demande de carte d'admission, à l'établissement chargé de la gestion de votre compte, pour être admis à l'Assemblée et y voter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ l'établissement teneur de compte fera suivre votre demande à Uptevia accompagnée d'une attestation de votre position ;</li> <li>◆ Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte-titres est connecté au site « VOTACCESS », vous pouvez demander une carte d'admission par voie électronique en vous connectant sur le portail internet de cet intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Cliquez sur l'icône correspondant à vos actions Hermès International et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site « VOTACCESS » et demander une carte d'admission ;</li> <li>◆ dans le cas où vous n'aurez pas reçu votre carte d'admission, l'établissement chargé de la gestion de votre compte pourra également vous transmettre une attestation de participation, arrêtée au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, à zéro heure (heure de Paris), vous permettant d'assister à l'Assemblée.</li> </ul>
<b>V O U S  S O U H A I T E Z</b>	<p><b>Voter par correspondance (voie postale avec le formulaire de participation)</b></p>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au nominatif</b>, vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire de participation par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique.</li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au porteur</b>, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte.           <ul style="list-style-type: none"> <li>- cochez la case "<b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b>" ;</li> <li>- pour voter « <b>OUI</b> » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ;</li> <li>- pour voter « <b>NON</b> » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ;</li> <li>- pour s'abstenir à certaines résolutions, noircir « <b>ABSTENTION</b> » ;</li> <li>- n'oubliez pas de faire votre choix « <b>SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE</b> » ;</li> <li>- ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ;</li> <li>- datez et signez dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu en bas à cet effet.</li> </ul> </li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au nominatif</b>, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à Uptevia ;</li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au porteur</b>, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte.</li> </ul>	<p><b>Le formulaire de participation dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à Uptevia au plus tard le lundi 17 avril 2023 (à minuit heure de Paris).</b></p> <p><b>Attention : en raison des délais postaux, nous vous incitons à privilégier les services électroniques pour voter. Les modalités d'utilisation de ces services sont décrites ci-dessous.</b></p>

<b>V O U S</b>  <b>S O U H</b> <b>Voter ou donner procuration par Internet (avec le service « VOTACCESS »)</b>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au nominatif pur ou administré</b>, vous devrez vous connecter au site « VOTACCESS » via le site Planetshares (<a href="https://planetshares.uptevia.pro.fr">https://planetshares.uptevia.pro.fr</a>).</li> <li>◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous devrez vous connecter en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués, et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte.</li> <li>◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, vous pouvez récupérer votre mot de passe sur le site Planetshares (<a href="https://planetshares.uptevia.pro.fr">https://planetshares.uptevia.pro.fr</a>), en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de participation adressé avec la brochure de convocation. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas où vous ne disposez pas de votre mot de passe, vous devrez le demander en cliquant sur le bouton suivant « <b>MOT DE PASSE OUBLIÉ OU NON REÇU ?</b> », et en suivant les indications affichées à l'écran pour obtenir le mot de passe de connexion.</li> <li>- Vous pouvez également contacter le numéro 0826 109 119 (ou +33 (0)1 55 77 40 57 depuis l'étranger) mis à votre disposition.</li> </ul> </li> <li>◆ Après vous être connecté, suivez les indications à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.</li> </ul>	<p><b>Le site sécurisé <a href="https://planetshares.uptevia.pro.fr">https://planetshares.uptevia.pro.fr</a> et le service « VOTACCESS » seront ouverts à partir du vendredi 31 mars 2023. Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée soit le mercredi 19 avril 2023 à 15 heures, heure de Paris.</b></p> <p><b>Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il vous est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.</b></p> <p><b>Par mesure de sécurité, votre identifiant de connexion au site « PLANETSHARES » vous sera communiqué par voie postale uniquement et nous vous invitons par conséquent à prendre vos précautions au regard des délais d'acheminement postaux.</b></p>
<b>V O U S</b>  <b>A I T E Z</b>	<p>Vous êtes actionnaire au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vous devez prendre contact avec votre établissement teneur de compte afin de savoir si celui-ci est connecté ou non au service « VOTACCESS ». <ul style="list-style-type: none"> <li>- si votre établissement teneur de compte est connecté au service « VOTACCESS », vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, désigner ou révoquer un mandataire ;</li> <li>- si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au service « VOTACCESS », nous vous précisons que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce (voir « Donner procuration par voie électronique »).</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Pour être pris en compte, les formulaires de participations devront être réceptionnés par Uptevia au plus tard le lundi 17 avril 2023 (à minuit heure de Paris).</b></p> <p><b>En aucun cas les formulaires de participation ne doivent être retournés directement à Hermès International.</b></p> <p><b>La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire exprimée par voie postale avec le formulaire de participation devra être réceptionnée par Uptevia au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée, soit le lundi 17 avril 2023 (à minuit heure de Paris).</b></p>
<b>V O U S</b>  <b>A I T E Z</b>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au nominatif</b>, le formulaire de participation à compléter est joint automatiquement à la brochure de convocation envoyée par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. Il devra être renvoyé à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.</li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au porteur</b>, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte. Une fois complété, vous devrez retourner ce formulaire à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation puis l'adressera à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.</li> <li>◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> <li>- cochez la case « <b>JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> » ;</li> <li>- ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ;</li> <li>- datez et signez dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu en bas à cet effet.</li> </ul> </li> <li>◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- cochez la case « <b>JE DONNE POUVOIR A</b> » ;</li> <li>- indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ;</li> <li>- ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ;</li> <li>- datez et signez dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu en bas à cet effet.</li> </ul> </li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au nominatif</b>, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à Uptevia.</li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au porteur</b>, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte.</li> </ul>	<p><b>Attention : en raison des délais postaux, nous vous incitons à privilégier les services électroniques.</b></p>

<p><b>V O U S  S O U H A I T E Z</b></p> <p><b>Donner procuration par voie électronique (via l'adresse Paris_France_ CTS_mandats @uptevia.pro.fr)</b></p> <p><b>Voter en tant que mandataire désigné à l'Assemblée générale</b></p>	<p><b>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</b></p> <p><b>Vous avez été désigné mandataire par un actionnaire</b></p>	<p>Si vous souhaitez être représenté lors de l'Assemblée Générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vous devez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : <b>Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr</b>. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (Hermès International), date de l'assemblée (20 avril 2023), nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et, si possible, l'adresse du mandataire.</li> <li>◆ Si vous êtes <b>actionnaire au porteur</b>, vous devez obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte d'envoyer en sus, une confirmation écrite au service Assemblées générales d'Uptevia à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.</li> </ul>	<p><b>Seules les notifications de désignation ou révocation de procurations pourront être adressées à l'adresse électronique Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.</b></p> <p><b>La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire exprimée par voie électronique via l'adresse Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr devra être réceptionnée par Uptevia au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mercredi 19 avril 2023 (à minuit heure de Paris).</b></p> <p><b>Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée.</b></p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vous devez adresser votre instruction de vote pour l'exercice de votre mandat sous la forme d'une copie numérisée du formulaire de participation, à Uptevia, par message électronique à l'adresse suivante : <b>Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr</b>. <ul style="list-style-type: none"> <li>- vous devez indiquer sur le formulaire de participation les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention « <b>EN QUALITÉ DE MANDATAIRE</b> » ;</li> <li>- vous devez renseigner le sens de votre vote en renseignant le cadre « <b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> » du formulaire ;</li> <li>- ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ;</li> <li>- datez et signez dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu en bas à cet effet.</li> </ul> </li> <li>◆ Joignez une copie de votre carte d'identité et, le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale que vous représentez.</li> </ul>	<p><b>Les instructions du mandataire devront être réceptionnées par Uptevia au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée, soit le lundi 17 avril 2023 (à minuit heure de Paris).</b></p>

## PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 5. COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

#### Attention

En aucun cas ce formulaire de participation ne doit être retourné à Hermès International.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- ◆ être complété, daté et signé dans le cadre « **DATE ET SIGNATURE** » prévu en bas à cet effet ;
- ◆ être reçu au plus tard le **lundi 17 avril 2023 (à minuit heure de Paris)** par le service Assemblées générales d'Uptevia à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

**Vous désirez assister à l'Assemblée :**  
Cochez la case A, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

**Vous n'assistez pas à l'Assemblée :**  
Cochez la case B et sélectionnez l'une des 3 possibilités offertes ci-dessous.

<p><b>A</b>important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - <i>Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side</i></p> <p><input type="checkbox"/> JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / <i>I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form</i></p> <p><b>HERMÈS INTERNATIONAL</b>  SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53 840 400,12 Euros 572 076 396 RCS PARIS SIÈGE SOCIAL : 24, FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS</p> <p><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE</b> Convoquée le 20 avril 2023 à 9h30 à la Salle Pleyel, 252 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p> <p><b>COMBINED GENERAL MEETING</b> To be held on April 20th, 2023 at 9:30 am at Salle Pleyel, 252 Rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p>	<p><b>CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Identifiant - Account</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">Vote simple Single vote</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions Number of shares</td> <td style="text-align: right;">Nominal Registered</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Porteur Bearer</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Vote double Double vote</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Nombre de voix - Number of voting rights</td> </tr> </table>	Identifiant - Account	Vote simple Single vote	Nombre d'actions Number of shares	Nominal Registered		Porteur Bearer		Vote double Double vote		Nombre de voix - Number of voting rights																																																																																																						
Identifiant - Account	Vote simple Single vote																																																																																																																
Nombre d'actions Number of shares	Nominal Registered																																																																																																																
	Porteur Bearer																																																																																																																
	Vote double Double vote																																																																																																																
	Nombre de voix - Number of voting rights																																																																																																																
<p><b>B</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █ for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>Non / No</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>22</td> <td>23</td> <td>24</td> <td>25</td> <td>26</td> <td>27</td> <td>28</td> <td>29</td> <td>30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>31</td> <td>32</td> <td>33</td> <td>34</td> <td>35</td> <td>36</td> <td>37</td> <td>38</td> <td>39</td> <td>40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>42</td> <td>43</td> <td>44</td> <td>45</td> <td>46</td> <td>47</td> <td>48</td> <td>49</td> <td>50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée Générale, <i>/ I appoint the Chairman of the general meeting</i> _____ - Je m'abstiens, <i>/ I abstain from voting</i> _____ - Je donne procuration [cf. au verso renvoi [4] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom _____ <i>I appoint [see reverse [4]] Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than:</i></p> <p>sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification</p> <p>17 avril 2023 / April 17th, 2023</p> <p>Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée Générale » <i>If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney / power to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</i></p> </td> <td style="vertical-align: top; padding-top: 10px;"> <p><b>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</b></p> <p>Date &amp; Signature →</p> <p><b>INSCRIVEZ ICI</b> vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p> </td> </tr> </table>		<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █ for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>Non / No</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>22</td> <td>23</td> <td>24</td> <td>25</td> <td>26</td> <td>27</td> <td>28</td> <td>29</td> <td>30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>31</td> <td>32</td> <td>33</td> <td>34</td> <td>35</td> <td>36</td> <td>37</td> <td>38</td> <td>39</td> <td>40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>42</td> <td>43</td> <td>44</td> <td>45</td> <td>46</td> <td>47</td> <td>48</td> <td>49</td> <td>50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée Générale, <i>/ I appoint the Chairman of the general meeting</i> _____ - Je m'abstiens, <i>/ I abstain from voting</i> _____ - Je donne procuration [cf. au verso renvoi [4] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom _____ <i>I appoint [see reverse [4]] Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than:</i></p> <p>sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification</p> <p>17 avril 2023 / April 17th, 2023</p> <p>Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée Générale » <i>If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney / power to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</i></p>	Non / No	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Abs.	<input type="checkbox"/>	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		Abs.	<input type="checkbox"/>	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		Abs.	<input type="checkbox"/>	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		Abs.	<input type="checkbox"/>	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</b></p> <p>Date &amp; Signature →</p> <p><b>INSCRIVEZ ICI</b> vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p>																																												
<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █ for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>Non / No</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>22</td> <td>23</td> <td>24</td> <td>25</td> <td>26</td> <td>27</td> <td>28</td> <td>29</td> <td>30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>31</td> <td>32</td> <td>33</td> <td>34</td> <td>35</td> <td>36</td> <td>37</td> <td>38</td> <td>39</td> <td>40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>42</td> <td>43</td> <td>44</td> <td>45</td> <td>46</td> <td>47</td> <td>48</td> <td>49</td> <td>50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée Générale, <i>/ I appoint the Chairman of the general meeting</i> _____ - Je m'abstiens, <i>/ I abstain from voting</i> _____ - Je donne procuration [cf. au verso renvoi [4] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom _____ <i>I appoint [see reverse [4]] Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than:</i></p> <p>sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification</p> <p>17 avril 2023 / April 17th, 2023</p> <p>Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée Générale » <i>If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney / power to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</i></p>	Non / No	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Abs.	<input type="checkbox"/>	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		Abs.	<input type="checkbox"/>	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		Abs.	<input type="checkbox"/>	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		Abs.	<input type="checkbox"/>	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		Abs.	<input type="checkbox"/>	<p><b>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</b></p> <p>Date &amp; Signature →</p> <p><b>INSCRIVEZ ICI</b> vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p>																																															
Non / No	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																							
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																							
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																							
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																							
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																							
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																							

**Pour voter par correspondance :**  
Cochez la **case**,

- ◆ Pour voter « **OUI** » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ;
- ◆ Pour voter « **NON** » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ;
- ◆ Pour s'abstenir à certaines résolutions, noircir « **ABSTENTION** » (ce vote n'est plus considéré comme un vote négatif et ne sera pas pris en compte dans les votes exprimés) ;
- ◆ N'oubliez pas de faire votre choix « **SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE** » ;
- ◆ Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

**Pour donner pouvoir  
au président de l'Assemblée :**  
Cochez la **case**, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

**Pour donner pouvoir à votre conjoint  
ou à un autre actionnaire :**

- ◆ Cochez la **case** ;
- ◆ Indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ;
- ◆ Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

## 6. DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET QUESTIONS ÉCRITES

### Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution dans les conditions prévues aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 et R. 22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception (adresse postale : Hermès International, Direction juridique, Direction Droit des sociétés et boursier, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), et parvenir à la société au plus tard le 25<sup>e</sup> jour qui précède la date de l'Assemblée (**solt au plus tard le dimanche 26 mars 2023** (à minuit heure de Paris)) et ne pas être adressées plus de 20 jours suivant la publication de l'avis préalable au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. La demande doit être accompagnée :

- ◆ du ou des points à mettre à l'ordre du jour ainsi qu'un bref exposé des motifs ;
- ◆ du texte du ou des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant, des renseignements prévus à l'article R. 225-71 alinéa 9 du Code de commerce ; et
- ◆ d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée générale des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré du dépositaire central précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (**solt au mardi 18 avril 2023** (à zéro heure, heure de Paris)).

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site Internet de la société, <https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>, conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

### Dépôt de questions écrites

L'article R. 225-84 du Code de commerce prévoit que l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée, **solt le vendredi 14 avril 2023** (à minuit, heure de Paris), adresser ses questions à la gérance :

- ◆ de préférence : par e-mail à l'adresse suivante : ag2023@hermes.com ;
- ◆ par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société (adresse postale : Hermès International, direction juridique, 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris).

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée générale, ces questions doivent être accompagnées pour les détenteurs d'actions au nominatif de leurs noms, prénom et adresse et pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire datée au plus tôt du jour de l'envoi de la question écrite (article R. 225-84 du Code de commerce).

La gérance répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle est publiée sur le site Internet de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses accessible à l'adresse suivante :

<https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lorsqu'elles présenteront le même contenu.

### Droit de communication des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale le seront, dans les délais légaux, au siège administratif de la société (adresse physique : Hermès International, Direction juridique, Direction Droit des sociétés et boursier, 13-15, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris), au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard, **à compter du 30 mars 2023**, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

L'avis préalable à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du vendredi 10 mars 2023.